

Gare maritime. Le conseil portuaire interpelle son président

Depuis bientôt un mois, le projet de gare maritime est le sujet de toutes les discussions à Camaret. Suite à la pétition lancée par cinq élus, Nadine Servant a fait une longue réponse, détaillant en plusieurs points la genèse du projet, les enjeux, le choix de l'architecte et les coûts. Dans un bulletin d'information municipal en date du 24 février, le maire affirmait que le conseil portuaire avait été largement informé. Ce n'est pas l'avis de six des onze membres qui composent cette assemblée, et qui demandent à leur président, Jean-Yves Téphany, que «soit inscrit à l'ordre du jour le sujet de la gare maritime conformément à l'article R623-2 et demande communication des documents (plans, estimations...) permettant d'émettre un avis en toute connaissance de cause sur ce dossier (conformément à l'article R623-3)». Dans une lettre datée du 29 février, et adressée en copie à Denis Ollagnon, sous-préfet de Châteaulin ainsi qu'à Louis Ramoné, conseiller général, ils estiment en effet «que le conseil portuaire n'a jamais été saisi de la question, n'a jamais débattu et n'a donc jamais émis un avis, sanctionné par un vote, comme le stipule le code des ports maritimes.»

Demande d'une table ronde

De leur côté, les cinq élus pétitionnaires demandent au maire «d'entendre la population camaretoise et d'organiser, avec tous les élus municipaux, l'association du quai Téphany et le conseil portuaire ainsi que l'architecte Monsieur Philippe Martial, une table ronde».

